

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

Etaient présents :

OBJET

**Affectation du résultat de
fonctionnement de
l'exercice 2020 – budget
principal de la Ville**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1^{er} juillet 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} juillet 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} juillet 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

Avaient donné procuration :

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur ALLAIRE

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Ville de Saint-Germain-en-Laye :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	64 291 539,53 €	71 247 483,03 €
	INVESTISSEMENT	19 095 138,35 €	23 864 017,53 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		8 679 989,30 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT	11 507 069,23 €	
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		94 893 747,11 €	103 791 489,86 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	3 587 709,75 €	3 550 920,46 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	3 587 709,75 €	3 550 920,46 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	64 291 539,53 €	79 927 472,33 €
	INVESTISSEMENT	34 189 917,33 €	27 414 937,99 €
	TOTAL CUMULE	98 481 456,86 €	107 342 410,32 €

Soit un résultat global 2020 du budget principal, reste à réaliser inclus avant reprise des résultats des budgets annexes Assainissement et Eau Potable dissous en 2019 et 2020 de + 8 860 953,46 €

Par ailleurs, afin de consolider budgétairement les écritures de reprise de résultats 2019 faites par le Comptable Public en 2020 à l'encontre des délibérations n° 20 C 11g et n° 20 C 11h du 25 juin 2020 concernant les budgets annexes Eau Potable et Assainissement gérés par la Ville sous conventions de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS tous deux dissous le 31 décembre 2019, il convient de faire les inscriptions suivantes :

- Reprise au D001 du budget principal de la Ville du résultat 2019 d'investissement du budget annexe Eau Potable pour un montant de -206 511,06 €,
- Reprise au R002 du budget principal de la Ville du résultat 2019 de fonctionnement du budget annexe Eau Potable non affecté pour un montant de +50 000,00 €,

- Reprise au R001 du budget principal de la Ville du résultat 2019 d'investissement du budget annexe Assainissement pour un montant de +668 734,91 €,
- Reprise au R002 du budget principal de la Ville du résultat 2019 de fonctionnement du budget annexe Assainissement non affecté pour un montant de +50 000,00 €.

Enfin, du fait de la dissolution au 31 décembre 2020 des budgets annexes Eau Potable et Assainissement créés en 2020 et gérés par la Ville sous conventions de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS, les résultats 2020 sont transférés au budget principal de la Ville :

- Reprise au R002 du budget principal de la Ville du résultat 2020 de fonctionnement du budget annexe Eau Potable pour un montant de +405 018,02 €,
- Reprise au R001 du budget principal de la Ville du résultat 2020 d'investissement du budget annexe Eau Potable pour un montant de + 736 257,13 €,
- Reprise au R002 du budget principal de la Ville du résultat 2020 de fonctionnement du budget annexe Assainissement pour un montant de +743 506,42 €.
- Reprise au D001 du budget principal de la Ville du résultat 2020 d'investissement du budget annexe Assainissement pour un montant de -701 281,77 €,

Ainsi, les résultats du budget principal, tenant compte des reprises de résultats des budgets annexes Assainissement et Eau Potable précédemment indiqués, sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	64 291 539,53 €	71 247 483,03 €
	INVESTISSEMENT	19 095 138,35 €	23 864 017,53 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
	Budget principal		8 679 989,30 €
	Eau Potable 2019 et 2020		455 018,02 €
	Assainissement 2019 et 2020		793 506,42 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT		
	Budget principal	11 507 069,23 €	
	Eau Potable 2019 et 2020	206 511,06 €	736 257,13 €
	Assainissement 2019 et 2020	701 281,77 €	668 734,91 €
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	95 801 539,94 €	106 445 006,34 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	3 587 709,75 €	3 550 920,46 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	3 587 709,75 €	3 550 920,46 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	64 291 539,53 €	81 175 996,77 €
	INVESTISSEMENT	35 097 710,16 €	28 819 930,03 €
	TOTAL CUMULE	99 389 249,69 €	109 995 926,80 €

Soit un résultat global 2020, reste à réaliser inclus de + 10 606 677,11 €

Il est proposé au Conseil Municipal, d'affecter :

- L'excédent de la Section de Fonctionnement soit 16 884 457,24 € au financement du déficit de la Section d'Investissement reports inclus pour 6 277 780,13 € et le solde au financement de la Section de Fonctionnement pour 10 606 677,11 €.

La reprise de résultats des budgets « principal, annexes Eau et Assainissement dissous à deux reprises en 2019 et 2020 » et cette affectation seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

REPREND les résultats des budgets Eau Potable et Assainissement gérés par la Ville sous conventions de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS dissous dans le budget principal de la Ville :

- au D001 du budget principal de la Ville du résultat 2019 d'investissement du budget annexe Eau Potable pour un montant de -206 511,06 €,
- au R002 du budget principal de la Ville du résultat 2019 de fonctionnement du budget annexe Eau Potable non affecté pour un montant de +50 000,00 €,
- au R001 du budget principal de la Ville du résultat 2019 d'investissement du budget annexe Assainissement pour un montant de +668 734,91 €,
- au R002 du budget principal de la Ville du résultat 2019 de fonctionnement du budget annexe Assainissement non affecté pour un montant de +50 000,00 €,
- au R002 du budget principal de la Ville du résultat 2020 de fonctionnement du budget annexe Eau Potable pour un montant de +405 018,02 €,
- au R001 du budget principal de la Ville du résultat 2020 d'investissement du budget annexe Eau Potable pour un montant de +736 257,13 €,
- au R002 du budget principal de la Ville du résultat 2020 de fonctionnement du budget annexe Assainissement pour un montant de +743 506,42 €.
- au D001 du budget principal de la Ville du résultat 2020 d'investissement du budget annexe Assainissement pour un montant de -701 281,77 €,

AFFECTE l'excédent de la Section de Fonctionnement soit 16 884 457,24 € au financement du déficit de la Section d'Investissement reports inclus pour 6 277 780,13 € et le solde au financement de la Section de Fonctionnement pour 10 606 677,11 €.

La reprise des résultats et affectation seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.